

**INTERVENTION DE M. DE CLERQ
DEVANT LE PARLEMENT EUROPEEN
AU SUJET DE LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD**

Strasbourg, le 18 avril 1985

5.4.15
420.43
+ 441.2(52)

Monsieur Le Président,

Beaucoup d'orateurs ont exprimé dans cette Assemblée leur aversion, voire leur horreur, concernant la politique d'apartheid et les tristes événements que ce régime provoque fatalement, que ce soit à Soweto, à Uitenhage ou ailleurs.

La Commission partage entièrement les sentiments qui ont été exprimés ici. Le système d'apartheid est en effet un système inacceptable que nous devons condamner sous toutes ses formes.

La Commission condamne un tel système, condamne les violences à l'encontre de ceux qui s'élèvent contre ce régime et est indignée par le fait que cette répression cause tant de victimes. Elle fait une nouvelle fois appel au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il mette fin à cette politique universellement condamnée.

Les progrès en Afrique du Sud, qui sont réels, restent trop timides cependant. Ce que le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne semble pas comprendre ou ne pas vouloir comprendre, c'est que la dignité humaine est indivisible. On ne peut pas la respecter partiellement; on la respecte ou on ne la respecte pas.

Ce que les autorités de Prétoria doivent comprendre, c'est que leur politique n'a pas d'avenir. Plus elle persiste, plus elle engendrera la résistance, la violence. Plus elle persiste, plus une solution pacifique est lointaine. L'Afrique du Sud a le choix: apporter elle-même une solution pacifique ou attendre une solution qui s'imposera - et celle là ne sera certainement pas pacifique.

Dès lors nous devons maintenir notre pression sur le Gouvernement sud-africain; réclamer la disparition de l'apartheid; mobiliser nos opinions et l'opinion mondiale contre ce régime. Ce débat dans cette Assemblée est une contribution importante à cet effet et la Commission s'en félicite.

Je comprends que, devant la ténacité du système, l'impatience commence à se manifester; que des voix s'élèvent dans cette Assemblée comme ailleurs, en faveur de sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud.

H.D.	R0
D.H.D.	B1
INFO.	2
TRADE	3
AGRI.	
LEGAL	1
FIN & DEV.	4
SCI & ENE.	
SUP. AG.	
ADM.	
C.F.	

La Commission, pour sa part, n'exclut a priori aucune mesure qui pourrait amener l'Afrique du Sud à la raison. Ce qui compte pour elle cependant, c'est l'efficacité. Et des mesures dans ce domaine ne peuvent être efficaces que si elles reposent sur une attitude communautaire cohérente. C'est pourquoi, avant de proposer d'éventuelles mesures, elle souhaite que les Etats membres examinent les différentes options au titre de la coopération politique, et donc selon la répartition en vigueur des compétences.

Le Président de la Commission a fait part des préoccupations de la Commission au Président du Conseil des Ministres et souligné la nécessité pour la Communauté de formuler le plus rapidement possible une position commune sur ce problème dans le souci d'amener l'Afrique du Sud à mettre fin à sa politique de l'apartheid.